



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

Date de convocation et d'affichage : 12 juin 2026

DL-20260618-078

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit juin, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Sylvie VIRICEL, Maire.

Présents
Sylvie VIRICEL, Marie-Chantal JOLIVET, Guylène MATILE, Pierre LAIGLE, Angélique MERLE, Marc BORJON, Patricia DRAI, Georges BAULMONT, Alain IRVAZIAN, Anne LAIGLE, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Tanguy NAZARET, Fatima-Zahra BARRAGO, Aline BEL, Jérôme BOYET, Adrien DE MESTER, Mélanie DENIZOT, Sandra ECK, Christian LÉ, Alain MICHNIK, Benjamin PAYET, Philippe PUEYO, Charlotte RENOUF, Thomas ROUSSEL, Edouard SALZE, Lionel THOLON, Nicolas VANEL, Sandrine VITTET, Daniel GOSTANIAN.

Absents	Pouvoir à
Charlène AUZANNE	Pierre LAIGLE
Kedidja BERRE	Patricia DRAI
Zelika SASSI	Jérôme BOYET

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Madame JOLIVET Marie-Chantal	91 %	33	30	33



VIE ASSOCIATIVE

Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2026

Pierre LAIGLE, adjoint en charge de l'Éducation, de l'Inclusion et de la Vie associative, informe l'Assemblée que la campagne de demande de subventions communales au titre de l'année 2026 s'est déroulée du 7 octobre au 1er décembre 2025.

À l'issue de cette période, 28 associations ont déposé un dossier complet.

Les services municipaux se sont pleinement mobilisés pour accompagner cette démarche, assurant à la fois un rôle d'information, de conseil et d'appui méthodologique auprès des associations dans la constitution de leur dossier, afin d'en garantir la qualité et la conformité. Après un examen technique approfondi réalisé par les services, les propositions d'attribution ont été soumises à l'avis de la Commission « Action éducative et Vivre ensemble », réunie le

28 mai 2026.

Dans le cadre de leur demande, les associations peuvent solliciter d'une part, l'attribution d'une subvention de fonctionnement, afin de permettre la gestion courante et organisationnelle de l'association, et d'autre part, l'attribution d'une subvention exceptionnelle en lien avec un projet défini, détaillé dans le dossier de demande de subvention.

Vu l'avis favorable de la Commission « Action Educative et Vivre Ensemble » en date du 28 mai 2026,

Il est proposé à l'Assemblée l'attribution des subventions à verser aux associations, pour l'année 2026, pour un montant total de **34 100,00 €**, conformément à la liste ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2024	2025	2026	2026
			Fonctionnement	Exceptionnelle
SPORT				
Balle échetoise	600,00 €	- €	- €	- €
Caisse à savon Côtière	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Football club Mas-Rillier	6 500,00 €	7 500,00 €	7 000,00 €	- €
Gymnastique volontaire Saint-Martin	150,00 €	150,00 €	150,00 €	- €
Jeunes sapeurs-pompiers de Miribel	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
La riveraine miribelane	1 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	- €
Miribel Foot	- €	300,00 €	- €	- €
Miribel Tennis Club	- €	1 000,00 €	- €	1 200,00 €
Miribel Tennis de table	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €
Miribel VTT	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €
Moto Club Mas Rillier	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
Phenix Miribel Taekwondo	- €	500,00 €	- €	- €
Roller en Cotière	- €	500,00 €	- €	- €
Section Aïkido Miribel	400,00 €	150,00 €	- €	- €
TOTAL SPORT	16 050,00 €	18 100,00 €	14 350,00 €	3 200,00 €
SOLIDARITÉ				
Amicale des employés municipaux de la Commune	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	- €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Miribel	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	- €
Les petits du Mas-Rillier	150,00 €	150,00 €	150,00 €	- €
Woodstour	1 500,00 €	- €	- €	- €
TOTAL SOLIDARITE	7 450,00 €	5 950,00 €	5 950,00 €	- €
DEVOIR DE MÉMOIRE				
Amicale des cantons de Miribel et Montluel (UNCAFN)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €
Amicale des combattants démobilisés du Mas Rillier	- €	500,00 €	- €	500,00 €
Anciens des combattants de Miribel, St Maurice de Beynost et Neyron	300,00 €	300,00 €	- €	- €
AMMAC	- €	- €	- €	740,00 €
TOTAL DEVOIR DE MÉMOIRE	500,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 240,00 €

ASSOCIATIONS	2024	2025	2026	2026
			Fonctionnement	Exceptionnelle
CULTURE ET LOISIRS				
Académie de la Dombes	- €	- €	350,00 €	- €
Ailes de l'Ain	300,00 €	300,00 €	300,00 €	- €
Au bonheur Echetois	1000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	400,00 €
Chœur à cœur	1 500,00 €	1 000,00 €	300,00 €	2 090,00 €
Club rencontre et loisirs	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
Image Contact	150,00 €	150,00 €	300,00 €	- €
Passion Photo des Echets	- €	- €	300,00 €	- €
Perform Dance Studio	- €	- €	500,00 €	500,00 €
Swing sous les étoiles	1 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €
TOTAL CULTURE/LOISIRS	5 950,00 €	6 450,00 €	5 050,00 €	2 990,00 €
VIE SCOLAIRE				
FCPE Anne Frank	120,00 €	120,00 €	- €	- €
Parents d'élèves Henri Deschamps	150,00 €	120,00 €	120,00 €	- €
Sou des écoles du centre	1 800,00 €	500,00 €	- €	- €
Sou des écoles laïque des Échets	300,00 €	500,00 €	500,00 €	- €
Sou des écoles laïque HD	300,00 €	500,00 €	500,00 €	- €
TOTAL VIE SCOLAIRE	2 520,00 €	1 740,00 €	1 120,00 €	- €
SOUS TOTAL	- €	- €	26 670 €	7 430,00 €
TOTAL GENERAL	32 470 €	33 240,00 €	34 100,00 €	

Il est précisé que les subventions assorties de conditions d'octroi spécifiques font l'objet d'une délibération distincte.

Les modalités de versement du montant des subventions sont les suivantes : versement en une fois, au titre de l'année 2026, dès lors que la présente délibération sera exécutoire.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations de la Commune, pour un montant total de 34 100 €, dans les conditions fixées ci-dessus,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget communal 2026.

Voix pour	33
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 18 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Madame JOLIVET Marie-Chantal

Le Maire,

Sylvie VIRICEL



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.